



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 5357

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'annonce faite par son prédécesseur, le 15 juin 2001, du « développement d'un réseau IUFM pour l'élaboration de productions innovantes en formation ». Il lui demande l'état actuel de concrétisation de cette annonce médiatique, comme il l'avait fait, vainement, par sa question écrite n° 70585 du 17 décembre 2001.

Texte de la réponse

Les IUFM se sont organisés en réseaux pour l'élaboration de productions innovantes en formation. Il existe aujourd'hui quatre pôles qui regroupent tous ces établissements. Par ailleurs, le site internet appelé portail des IUFM a permis de mutualiser les outils et les expériences innovantes de l'ensemble des instituts. Il comporte non seulement des informations d'ordre général mais aussi des plates-formes de formation qui sont de plus en plus fréquentées. En effet, au mois de juin 2001, seulement un peu plus de 1 000 internautes prenaient contact chaque jour avec ce site, alors qu'au mois de mars 2003 il a été recensé environ 2 400 visites journalières. Ces plates-formes servent notamment à la formation ouverte et à distance et les outils disponibles sont utilisés pour du travail collaboratif.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5357

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3832

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6075